

Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2023–2024 : ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Plans d'activités pour 2023–2024, résultats et retombées de tous les programmes provinciaux offerts par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales en 2022–2023.

Vue d'ensemble du ministère

Vision du ministère

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales soutient l'innovation, accroît les échanges commerciaux, protège la chaîne d'approvisionnement alimentaire et garantit une production sûre et durable des denrées alimentaires. L'objectif ultime est de développer un système agroalimentaire durable, résilient, fiable et prospère, ainsi que des collectivités rurales fortes.

Pour ce faire, le MAAARO supervise et met en œuvre les activités clés suivantes :

- Faire progresser la stratégie Cultiver l'Ontario; Cultiver l'Ontario est le plan du gouvernement visant à renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à de nouvelles innovations.
- Soutenir directement le plan Cultiver l'Ontario en mettant en œuvre d'importants cadres et accords de partenariat qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2023. Il s'agit notamment du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PAC durable), le prochain cadre quinquennal fédéral-provincial territorial de politique et de programmation agricoles, et de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire

de l'Ontario, le nouvel accord quinquennal conclu par le ministère avec l'université de Guelph et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO).

- Superviser le système agroalimentaire de l'Ontario et promeut une approche « One Health » en appliquant la législation sur la sécurité alimentaire dans les installations réglementées par la province et en administrant la législation et les programmes dans les domaines de la santé animale, de la santé des plantes et de la santé environnementale. One Health est une approche collaborative et pluridisciplinaire visant à obtenir des résultats optimaux en matière de santé, en reconnaissant les interconnexions entre les personnes, les animaux, les plantes et l'environnement.
- Travailler avec le secteur de l'agroalimentaire pour trouver des façons de voir à la compétitivité quant à la production d'aliments, notamment en réduisant la paperasse inutile tout en maintenant et en améliorant la sécurité alimentaire, la santé animale et les résultats environnementaux;
- Fournir des outils accessibles, des événements éducatifs, des démonstrations, des publications et d'autres services au secteur agroalimentaire afin d'accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité, d'améliorer l'anticipation, l'atténuation et la réponse aux risques, d'élargir les marchés nationaux et internationaux et d'améliorer la durabilité de l'environnement;
- Favoriser la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur agroalimentaire et les communautés rurales en investissant dans des entreprises de la province qui renforcent la capacité de transformation des aliments, adoptent des technologies innovantes et nouvelles sur les lieux de travail agroalimentaires et créent des opportunités et des avantages pour le secteur agroalimentaire et les communautés rurales;
- Mettre en place des partenariats avec les ministères provinciaux et collabore avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour discuter des défis communs, partager les meilleures pratiques et identifier les possibilités de collaboration à l'appui du secteur agroalimentaire;
- Fournir une planification, des connaissances et du soutien aux clients avant et pendant une situation d'urgence afin de voir à la salubrité des aliments, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection des ressources végétales et animales;
- Administrer la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires*

rurales, qui aide le ministère à remplir son mandat et contribue au succès du secteur agroalimentaire et des communautés rurales. Le ministère supervise également l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de la législation dans des domaines tels que la commercialisation réglementée, la protection financière, le drainage et les pratiques agricoles normales, par l'intermédiaire d'agences partenaires ou du ministère.

Les fonctions à l'échelle du ministère, telles que la communication et les efforts en matière de diversité et d'inclusion, aident le ministère à atteindre ses objectifs.

Programmes du ministère

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes

Un secteur agroalimentaire solide aide à stimuler l'économie de l'Ontario, à créer de bons emplois et à nourrir les Ontariens et Ontariennes. En 2021, l'industrie agroalimentaire de l'Ontario a apporté une contribution de 47,6 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et a procuré plus de 750 000 emplois, ce qui représente 10,2 de la main-d'œuvre de la province.

L'Ontario rural compte environ 2,5 millions d'habitants, soit près de 17 de la population ontarienne. On y trouve une grande diversité d'entreprises, notamment dans les secteurs du commerce de gros, des services, de l'enseignement ainsi que de la fabrication.

Développement économique

Le ministère favorise l'innovation et contribue à renforcer la durabilité sociale, économique et environnementale d'un secteur agroalimentaire diversifié, notamment en collaborant avec ses partenaires pour coordonner une vaste gamme d'initiatives. Ce travail favorise la croissance dans le secteur de l'agroalimentaire, en ce sens qu'il améliore l'accès à des renseignements fiables, encourage l'adoption de nouvelles technologies innovatrices et pratiques optimales et contribue au respect de la réglementation pour garantir la viabilité des entreprises.

Le MAAARO fournit un soutien à l'investissement sectoriel par le biais de programmes

tels que les suivants :

- le Fonds stratégique pour la transformation agroalimentaire, qui renforce la capacité de transformation en Ontario en investissant dans d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation d'installations de transformation alimentaire axés sur les besoins essentiels de la chaîne d'approvisionnement du secteur ou sur des avantages stratégiques plus larges;
- le Programme pour l'innovation en agrotechnologie qui soutient les entreprises agroalimentaires adoptant des technologies innovantes et nouvelles pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les travailleurs;
- L'Initiative pour la croissance communautaire du ministère offre du soutien aux organisations qui créent des possibilités globales et procurent d'importants avantages au secteur agroalimentaire et aux collectivités rurales.

Le MAAARO fait la promotion d'économies rurales dynamiques au moyen du Programme de développement économique des collectivités rurales, qui aide les collectivités rurales et autochtones à éliminer les obstacles au développement économique, à attirer des investisseurs, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique. Le ministère utilise une optique rurale pour s'assurer que les intérêts ruraux sont pris en compte dans les politiques et les programmes de l'ensemble du gouvernement et pour promouvoir la croissance économique et les opportunités afin de soutenir une qualité de vie élevée pour les résidents.

Le MAAARO a également lancé plusieurs initiatives axées sur la santé mentale des agriculteurs et des membres de leur famille, telles que l'accès à des services de conseil gratuits spécifiques aux problèmes rencontrés par les agriculteurs et les membres de leur famille. En outre, le ministère soutient le recrutement et la formation de bénévoles communautaires chargés de surveiller les agriculteurs de l'Ontario et leurs familles au cas où ils présenteraient des signes de troubles mentaux. Le MAAARO a également contribué à développer les connaissances en matière de santé mentale au sein de la communauté agricole.

Pour encourager les Ontariens et Ontariennes à trouver et à acheter des aliments locaux, le programme du ministère, Ontario, terre nourricière, contribue à sensibiliser le public, à célébrer les produits alimentaires locaux et à encourager les consommateurs à choisir des produits alimentaires de l'Ontario lorsqu'ils font leurs achats, en encourageant les entreprises ontariennes à utiliser le logo « Ontario, terre nourricière » sur leurs produits alimentaires.

Les spécialistes techniques et commerciaux du ministère travaillent avec le secteur agroalimentaire afin d'accroître l'avantage concurrentiel, la productivité et la rentabilité, à améliorer la prévision et l'atténuation des risques ainsi que la réaction à ceux-ci, à élargir les marchés nationaux et internationaux et à renforcer la durabilité environnementale. Ces services accessibles sont offerts aux partenaires au moyen de démonstrations, de publications, de séances de formation, d'applications mobiles et d'applications Web.

Pour soutenir la production agricole nationale, le personnel du ministère organise des événements éducatifs et des ateliers dans toute la province et élabore du matériel disponible sur plusieurs plateformes différentes (telles que les médias sociaux et les bulletins d'information). Ceux-ci couvrent une série de sujets tels que l'efficacité de la production, la lutte contre les ravageurs et les maladies, les meilleures pratiques de gestion, la durabilité, la biosécurité, la préparation aux situations d'urgence, la recherche appliquée dans les exploitations agricoles et d'autres sujets pertinents.

Le personnel du ministère travaille également dans toute la province pour fournir des ressources, des connexions et des soutiens afin de contribuer à la croissance du secteur de l'alimentation et des boissons de l'Ontario. Les conseillers du ministère aident les transformateurs de produits alimentaires et de boissons à investir pour être compétitifs et réaliser le potentiel d'expansion de leurs marchés nationaux et d'exportation. Ce soutien commercial aux entreprises agroalimentaires de l'Ontario comprend les éléments suivants :

- Webinaires gratuits avec des conseils d'experts pour faire des affaires sur les marchés internationaux.
- Présentations d'entreprises pour établir des relations commerciales.
- Manifestations et missions commerciales visant à accroître la visibilité des produits de l'Ontario.
- Des conseils et des ressources utiles et continus pour naviguer dans les réglementations commerciales et les tendances du marché.
- Programmes de réunions interentreprises pour les fabricants de produits alimentaires et de boissons de l'Ontario avec les principaux détaillants nationaux et internationaux.
- Services de co-emballage et de co-fabrication.

- Investissement direct étranger, missions entrantes, sortantes et de sélection de sites.

Recherche

Le ministère collabore avec l'industrie, les universités, les agences, les autres ministères de l'Ontario, les autres gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour faire progresser la recherche et l'innovation qui favorisent la croissance, la compétitivité et la viabilité à long terme du secteur agroalimentaire. Cette initiative renforce la position de la province en tant que leader mondial dans le domaine du renforcement des capacités et du développement des compétences agroalimentaires, de la recherche et de l'innovation.

Les résultats sont visibles dans de nombreux projets innovants, tels que les développements technologiques qui ont été commercialisés et adoptés pour soutenir les décisions futures en matière de politique et de programme concernant les besoins du secteur agroalimentaire. En outre, ce soutien a permis de lancer des entreprises dérivées de l'université de Guelph, ce qui a entraîné un développement économique du secteur et contribué à l'indicateur de rendement clé (IRC) du ministère visant à soutenir l'innovation commerciale en Ontario.

Le MAAARO investit également dans des programmes de recherche libre et dans de nombreux projets visant à améliorer la salubrité des aliments, la santé des sols, la santé des végétaux et des animaux, la gestion de l'eau, l'élaboration de bioproduits et l'agriculture de précision.

Le ministère collabore avec l'industrie et d'autres partenaires pour cibler les priorités de recherche, investir avec eux dans des projets et l'infrastructure de recherche et encourager l'adoption des produits de ces démarches grâce à la mise en application active des recherches officielles et à des activités de transfert de technologies.

Le MAAARO met en œuvre une stratégie de modernisation des programmes, des services et de l'infrastructure de recherche et d'innovation qui comprend notamment des investissements dans des installations de recherche à Elora, à Ridgetown et à New Liskeard. Grâce à des partenariats avec les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire et à des investissements stratégiques ciblés, le gouvernement peut exploiter les connaissances, les technologies et les facultés intellectuelles afin de mettre en place un secteur aligné sur ses priorités et celles de l'industrie.

La stratégie Cultiver l'Ontario a défini des objectifs visant à renforcer la recherche et l'innovation, ce qui soutient l'indicateur clé de performance du ministère concernant le nombre de brevets et de licences accordés dans le cadre de recherches financées par le ministère. En voici la liste :

- Construire et maintenir une infrastructure de recherche de classe mondiale pour encourager l'utilisation de l'innovation et améliorer la durabilité et la rentabilité des secteurs agroalimentaires.
- Plus de 250 brevets et licences accordés grâce à la recherche financée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales d'ici à 2030.
- Mettre au point des technologies innovantes pour favoriser l'adoption de nouvelles innovations.
- Assurer la traduction et le transfert de la recherche en solutions pratiques pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, en faisant passer la recherche du laboratoire à l'exploitation agricole.
- Développer le marché des technologies innovantes de l'Ontario au niveau national et mondial.
- Accroître l'utilisation des données pour soutenir les décisions commerciales et augmenter l'efficacité du secteur agroalimentaire et de la chaîne de valeur.
- Travailler avec les secteurs pour mieux mesurer les solutions basées sur les données.

Paielements de transfert liés à la gestion des risques des entreprises

Dans le cadre de ses programmes de gestion des risques des entreprises (GRE), qui sont, pour la plupart, administrés par Agricorp, son organisme de la Couronne, le ministère aide les producteurs agricoles de l'Ontario à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les conditions météorologiques et la volatilité du marché, afin d'améliorer la rentabilité du secteur.

Parmi les programmes, citons les programmes fédéraux et provinciaux du PAC durable (Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection et le cadre Agri-relance), et le Programme ontarien de gestion des risques offert à l'échelle provinciale seulement, qui comprend le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles.

Charges d'immobilisations liées à l'agriculture et aux affaires rurales

La recherche du ministère est soutenue par l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) et comprend des stations de recherche, des laboratoires et des infrastructures agricoles connexes. Ces installations offrent une capacité à l'appui de la recherche menée par l'industrie; on s'emploie aussi à tirer parti des investissements de tiers afin de voir à la durabilité et à la compétitivité du secteur de l'agroalimentaire pour les décennies à venir. Plusieurs grands projets d'immobilisations visant à moderniser les plateformes de recherche clés où l'on étudie les plantes de grande culture, le bétail, la culture en serre et l'horticulture sont en cours.

Amélioration de la santé publique et de l'environnement

Le MAAARO a adopté une approche « One Health » pour la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques et de règlements, et il travaille en collaboration avec des partenaires pour améliorer la santé humaine, animale, des plantes et de l'environnement.

Le MAAARO joue un rôle clé dans la protection de l'intérêt public en contrôlant la sécurité alimentaire, la santé animale et la gestion des nutriments. En outre, le MAAARO s'associe au secteur agroalimentaire pour assurer la formation et le soutien des programmes dans des domaines tels que la santé et le bien-être des animaux, la sécurité alimentaire, la traçabilité, la gestion des éléments nutritifs et les meilleures pratiques environnementales.

Le ministère est responsable des activités de gestion des situations d'urgence associées à la santé des animaux, à la contamination des aliments, aux maladies des plantes agricoles et à l'infestation de ravageurs.

L'Ontario continuera de travailler avec le secteur de l'agroalimentaire pour trouver des façons de voir à la compétitivité quant à la production d'aliments, notamment en réduisant la paperasse inutile tout en maintenant la sécurité alimentaire, la santé animale et les résultats environnementaux.

Le ministère a élaboré un programme sur la résilience et la confiance du public afin de renforcer la capacité du secteur agroalimentaire à élaborer, améliorer et mettre en œuvre des pratiques efficaces en matière de protection et de résilience aux risques pour atténuer les perturbations, améliorer la confiance du public et des

consommateurs, et aider le secteur à prospérer.

En outre, les programmes d'intendance aideront les producteurs de l'Ontario à planifier l'ensemble de l'exploitation et à prendre des mesures pour améliorer la durabilité environnementale et la productivité, et favoriser l'innovation et l'adoption de technologies.

Le Programme des paysages agricoles résilients est un nouveau programme visant à atténuer le changement climatique et à aider le secteur agricole à poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

La stratégie agroalimentaire provinciale Cultiver l'Ontario définit l'engagement de l'Ontario à accroître l'innovation et l'adoption de produits agroalimentaires afin d'aider les agriculteurs à devenir les meilleurs gestionnaires de la terre et de l'environnement et à continuer à faire preuve de leadership en matière de durabilité. Il s'agit notamment de renforcer le Projet ONFARM de recherche appliquée et de surveillance à la ferme afin d'améliorer les connaissances sur l'efficacité des meilleures pratiques de gestion pour accroître la productivité, la santé des sols et la qualité de l'eau. Ce résultat va dans le sens de l'indicateur de rendement clé du ministère concernant le niveau d'adoption de pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement. La stratégie et le budget provincial ont pris de nouveaux engagements triennaux pour étendre l'inventaire des ressources en sols de l'Ontario et la cartographie des sols, et pour mettre au point le Système d'information de l'Ontario sur les sols agricoles (SIOSA).

Un certain nombre d'initiatives proposées dans le cadre du PAC durable sont conçues pour faire avancer les objectifs de la Stratégie provinciale pour les sols et soutenir les actions directes des producteurs pour améliorer la santé des sols dans les exploitations agricoles de l'Ontario. En voici la liste :

- Programme de partage des coûts pour soutenir la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion de la santé des sols qui soutiennent la productivité et la durabilité des exploitations agricoles.
- Activités ciblées d'application et de transfert des connaissances sur la santé des sols qui permettent aux agriculteurs de mieux comprendre les avantages économiques et environnementaux des meilleures pratiques de gestion de la santé des sols et la manière d'adopter ces pratiques dans divers systèmes de production.

- Amélioration d'AgriSuite, modernisation et amélioration de la plateforme technologique qui fournit des plans personnalisés pour soutenir l'adoption des meilleures pratiques de gestion de la santé des sols. Ce résultat va dans le sens de l'indicateur de rendement clé du ministère concernant le niveau de pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement.
- Une initiative de recherche appliquée et de partage des connaissances, renforçant les capacités locales et régionales, qui met les producteurs en contact avec l'expertise locale afin de soutenir les pratiques innovantes et l'adoption de bonnes pratiques de gestion de la santé des sols.

Administration du ministère

Le MAAARO continue d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure et d'exécuter ses programmes de façon efficace. Le ministère s'efforce de rendre ses services au public « plus simples, plus rapides et meilleurs ». De nombreuses avancées en matière de modernisation numérique sont en cours pour la fourniture de programmes et d'opérations qui sont alignés sur la norme de service numérique.

La Stratégie en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information du ministère, MAAARO numérique 2.0, a fait preuve d'un plus grand engagement pour faire progresser la maturité des données du ministère. Cela permettra au ministère de partager et d'exploiter plus efficacement les données au sein du ministère et avec ses partenaires.

Le MAAARO continuera d'appuyer l'expansion de la publication de données ouvertes dans le catalogue de données de l'Ontario, notamment en mettant davantage l'accent sur les données des organismes gouvernementaux.

Élaboration des politiques

Le MAAARO fournit des analyses et des conseils stratégiques fondés sur des faits à l'appui des priorités ministérielles et gouvernementales qui consistent à stimuler la croissance économique dans le secteur agroalimentaire et les collectivités rurales de l'Ontario, tout en fournissant des services d'assurance et de supervision du système agroalimentaire et des chaînes d'approvisionnement et en protégeant la capacité de production et la durabilité des ressources naturelles de l'Ontario. En outre, le MAAARO apporte un soutien ministériel à la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (CCPAO).

La CCPAO est un organisme du ministère non régi par un conseil qui a été mis sur pied pour faire progresser le système de commercialisation réglementée de la province. On entend ainsi voir à la prospérité et au dynamisme des industries agroalimentaires au sein de l'économie de l'Ontario et donner confiance aux investisseurs, en prenant les mesures suivantes :

- Administrer les dispositions de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*, afin de garantir que le système de commercialisation réglementé reste fiable et efficace.
- Superviser les organisations de commercialisation réglementées auxquelles des pouvoirs ont été délégués en vertu de la législation et veiller à ce que les conseils, les associations, les producteurs et les transformateurs respectent la législation et les réglementations en vigueur.
- Renforcer la confiance dans le secteur en mesurant et en communiquant les performances de l'agence, tout en démontrant l'alignement entre le gouvernement et l'agence.
- Relever les défis et saisir les opportunités dans le secteur réglementé du marketing en collaborant avec les parties prenantes pour trouver des solutions équitables, impartiales et dirigées par l'industrie.

Plan Stratégique 2023–2024

Stratégie Cultiver l'Ontario

Cultiver l'Ontario est le plan à long terme de l'Ontario pour renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à de nouvelles innovations.

Cette stratégie présente des actions visant à renforcer la confiance des consommateurs, à soutenir les agriculteurs et les entreprises de transformation, à augmenter les rendements, à promouvoir les produits alimentaires cultivés en Ontario, à développer le vivier de talents agroalimentaires et à renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tout en augmentant la commercialisation et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques innovantes qui améliorent la

compétitivité, augmentent la productivité, créent de la croissance économique et renforcent le secteur. Cela vient à l'appui de l'indicateur de rendement clé du ministère, à savoir le nombre de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques et de nouveaux processus évalués ou démontrés.

Le programme Cultiver l'Ontario définit trois grandes priorités :

- Renforcer la stabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire
- Augmenter la technologie et l'adoption des produits agroalimentaires
- Attirer et développer les talents agroalimentaires de l'Ontario

Le secteur agroalimentaire de l'Ontario est, et sera toujours, la pierre angulaire de notre économie prospère. Le secteur agroalimentaire de la province est le plus important et le plus diversifié du Canada. Il s'agit d'un moteur économique important pour la province et le Canada, et d'une compétence importante à l'échelle internationale. L'Ontario représente 14,5 milliards de dollars, soit 41,9 du PIB national du secteur de l'alimentation et des boissons au Canada, et constitue également la troisième source de recettes monétaires agricoles du pays en 2021. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'indicateur clé de performance du ministère en ce qui concerne les investissements influencés et les emplois créés ou maintenus dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et pendant les années à venir. Dans le cadre de la Stratégie Cultiver l'Ontario, l'Ontario vise à :

- Augmenter le nombre total d'emplois dans le secteur agroalimentaire de 10 d'ici à 2032.
- Augmenter le nombre total de vétérinaires pour grands animaux exerçant en Ontario.
- Attirer et développer l'expertise académique et technique de l'Ontario, en garantissant la flexibilité de l'enseignement et l'apprentissage expérientiel multidisciplinaire, afin que les étudiants acquièrent les compétences de haute technologie nécessaires — y compris la robotique, l'automatisation et la génomique — pour répondre aux besoins du secteur agroalimentaire moderne.
- Recruter de nouveaux talents pour entreprendre une recherche et une

innovation de niveau international afin de relever les défis du secteur agroalimentaire et de tirer parti des opportunités.

- Faire de l'Ontario la destination de choix pour les travailleurs internationaux du secteur agroalimentaire.

Partenariat canadien pour une agriculture durable (PAC durable)

Les agriculteurs de l'Ontario comptent sur les investissements du gouvernement pour soutenir la croissance et la durabilité du secteur agroalimentaire, et ils peuvent continuer à compter sur cet engagement dans le cadre du PAC durable.

Cultiver l'Ontario est notre plan pour renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à de nouvelles innovations. Le PAC durable contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie, à savoir augmenter la production de denrées alimentaires de 30 au cours des dix prochaines années, accroître les exportations agroalimentaires de 8 par an et construire et entretenir des infrastructures de recherche de classe mondiale. Cela va dans le sens de l'indicateur de rendement clé du ministère pour la croissance des exportations de l'Ontario.

Il permettra au secteur ontarien de continuer à s'imposer comme un leader mondial de l'agriculture durable sur le plan environnemental, économique et social.

Dans le cadre de cette initiative, les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à verser environ 1,77 milliard de dollars au secteur agroalimentaire de l'Ontario : environ 1,2 milliard de dollars pour le financement de la gestion des risques et 569 millions de dollars pour le financement d'initiatives stratégiques sur une période de cinq ans. Il s'agit notamment de programmes qui soutiennent la productivité et la croissance, la gestion de l'environnement, la protection et la résistance aux risques, ainsi que la recherche et l'innovation.

En 2023–2024, les investissements et les initiatives de la programmation du PAC durable s'appuieront sur les progrès réalisés tout au long du Partenariat agricole canadien (PAC) pour renforcer, faire croître et faire progresser le secteur agroalimentaire de l'Ontario.

En tant qu'élément essentiel du programme PAC durable, le Programme des paysages

agricoles résilients est un nouveau programme visant à atténuer le changement climatique et à aider le secteur agricole à poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

Soutien au secteur agroalimentaire par le biais de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire de l'Ontario

Le nouvel accord quinquennal conclu par le ministère avec l'Université de Guelph et l'Institut de recherche agricole de l'Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023. Par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'innovation dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, le ministère investira plus de 343 millions de dollars pendant la durée de l'accord dans des programmes fondamentaux visant à aider le secteur agroalimentaire dans son ensemble à renforcer sa résilience en :

- gérant les menaces qui pèsent sur la production et la sécurité alimentaires, telles que la peste porcine africaine et la grippe aviaire;
- faisant la promotion de la science, de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation de nouveaux produits, processus et pratiques qui soutiennent le succès à long terme du système agroalimentaire;
- constituant une main-d'œuvre qualifiée et développer des talents qui feront progresser le secteur agroalimentaire de l'Ontario, y compris la médecine vétérinaire dans le secteur agroalimentaire et les communautés rurales;
- maintenant et maximisant l'utilisation du réseau de centres de recherche de pointe appartenant au gouvernement de l'Ontario par l'intermédiaire de son agence, l'ARIO, et gérés par l'Université de Guelph dans le cadre de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire de l'Ontario.

L'Alliance offre une expertise et un accès à un système unique de recherche agroalimentaire, d'analyse en laboratoire et de transfert de connaissances. Pour ce faire, elle fournit des services de recherche agroalimentaire et rurale, des services de laboratoire, des services d'enseignement vétérinaire, des services de gestion de centres de recherche et, depuis peu, des services de formation, d'enseignement et de certification destinés aux producteurs agricoles afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences de la législation. Le nouvel accord s'appuiera sur le succès de l'accord précédent, qui a permis d'augmenter le PIB de l'Ontario de 1,4 milliard de dollars, de soutenir plus de 1 300 emplois et d'investir dans la recherche et l'innovation, ce qui a conduit à la création de nouvelles entreprises en Ontario.

Sécurité alimentaire, santé animale et végétale et préparation aux situations d'urgence

Le MAAARO appuie toujours l'amélioration de la salubrité des aliments, de la santé et du bien-être des animaux grâce à la surveillance de la conformité (inspections, tests et audit, formation et à la liaison, services de consultation, enquêtes, surveillance, gestion des situations d'urgence, à la vérification de la conformité et à des mesures de conformité). Le ministère poursuit son travail de régulateur moderne, efficace, cohérent et fondé sur les risques, en collaborant étroitement avec les agriculteurs et les transformateurs pour définir des attentes claires et satisfaire aux exigences en matière de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être des animaux, et en soutenant la viabilité à long terme du secteur et de la main-d'œuvre.

Le ministère appuie également le secteur de l'agroalimentaire en fournissant des renseignements et du soutien aux clients avant et pendant une situation d'urgence afin de voir à la salubrité des aliments, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection des ressources végétales et animales. Il s'agit notamment d'efforts de prévention et de biosécurité, ainsi que de préparation aux interventions d'urgence en cas de maladies qui ne sévissent pas actuellement en Ontario, mais qui pourraient avoir des répercussions importantes si elles ne sont pas évitées, comme la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse, et de parasites des végétaux comme la mouche de la lanterne tachetée. Le personnel travaille également à l'identification et au traitement des problèmes liés aux maladies des plantes (par exemple, la vomitoxine dans le maïs) et soutient l'industrie et les gouvernements dans l'élaboration de plans d'intervention d'urgence et de récupération. Le MAAARO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments continuent de collaborer pour se préparer et réagir aux maladies animales susceptibles d'avoir des répercussions économiques importantes sur le secteur agricole national.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

Dans le cadre de la stratégie Cultiver l'Ontario, le ministère s'est engagé à réduire les formalités administratives et la charge réglementaire inutile afin de diminuer les coûts d'exploitation des entreprises et d'améliorer la compétitivité de l'Ontario.

Le ministère travaille en collaboration avec le secteur agroalimentaire pour réduire la charge réglementaire, tout en préservant les réglementations qui garantissent la sécurité et la santé des Ontariens et Ontariennes, de leur environnement et de leurs aliments. En réduisant les formalités administratives, les efforts déployés à l'échelle

du gouvernement ont permis au secteur agroalimentaire de l'Ontario d'économiser plus de 3,4 millions de dollars depuis 2018, ce qui donne aux agriculteurs plus de temps pour gérer leurs exploitations et développer leurs entreprises.

Le ministère continuera à travailler avec le ministère de la Réduction des formalités administratives sur de futures initiatives visant à réduire la charge pour les secteurs agroalimentaires afin de soutenir la compétitivité de l'industrie.

**Dépenses prévues du
ministère 2023–2024 (M\$)**

Nature de la dépense	Montant M\$
Fonctionnement	816,1
Immobilisations	6,3
Total	822,4

Données financières détaillées

Sommaire Fonctionnement et immobilisations combinés par crédit

Charges de fonctionnement

Crédits/Progr amme	Est im ati	Chang ement par	%	Est im ati	Chif fres réel	Chif fres réel
-----------------------	------------------	-----------------------	---	------------------	----------------------	----------------------

	on s 202 3–2 024 \$	rappor t aux estima tions 2022–2 023 ^[1] \$		on s 202 2–2 023 [1] \$	s pro viso ires 202 2–2 023 [[] 1] \$	s 20 21–2 022 [[] 1] \$
Programme d’administrati on du ministère	22 4 62 9 00	1 400	0 , 0	22 4 61 5 00	20 832 60 0	20 178 60 5
Amélioration de la santé publique et de l’environneme nt	95 3 42 3 00	15 81 6 500	1 9 , 9	79 5 25 8 00	80 652 00 0	73 771 23 4
Total y compris Consolidation et autres redressement s	81 6 14 2 78 7	5 082 300	0 , 6	81 1 06 0 48 7	868 12 8 3 87	668 05 5 9 84

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes^[2]	48 3 05 6 80 0	(37 2 49 40 0)	(7 , 2)	52 0 30 6 20 0	512 45 8 2 00	449 30 0 7 08
Élaboration des politiques	16 2 47 3 00	600	0 , 0	16 2 46 7 00	14 464 50 0	13 690 21 9
Total charges de fonctionnement à voter	61 7 10 9 30 0	(21 4 30 90 0)	(3 , 4)	63 8 54 0 20 0	628 40 7 3 00	556 94 0 7 66
Crédits législatifs	1 09	S . O . *****	S	1 09	511 38	362 30
Total y compris Consolidation et autres redressements	81 6 14 2 78 7	5 082 300	0, 6	81 1 06 0 48 7	868 12 8 3 87	668 05 5 9 84

	7 18 7		0.	7 18 7	7	0
Total des charges de fonctionnement du ministère	61 8 20 6 48 7	(21 4 30 90 0)	(3 , 4)	63 9 63 7 38 7	628 91 8 6 87	557 30 3 0 66
Consolidation Redressement — Agricorp	19 7 12 1 20 0	27 35 9 900	1 6 , 1	16 9 76 1 30 0	238 58 9 0 00	108 10 6 5 02
Consolidation Redressement — Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)	5 47 0 00 0	49 00 0	0 , 9	5 42 1 00 0	4 8 41 000	5 7 68 149
Total y compris Consolidation et autres redressements	81 6 14 2 78 7	5 082 300	0, 6	81 1 06 0 48 7	868 12 8 3 87	668 05 5 9 84

Consolidation Redressement — Collèges	S O	S . O	S O	S O	S . O	(20 6 6 68)
Consolidation Redressement — Portefeuille immobilier général	(4 6 54 9 00)	(895 700)	S O	(3 7 59 2 00)	(4 220 30 0)	(2 915 06 5)
Total y compris Consolidation et autres redressements	81 6 14 2 78 7	5 082 300	0 , 6	81 1 06 0 48 7	868 12 8 3 87	668 05 5 9 84

Actifs de fonctionnement

Crédits/Pr ogramme	Esti ma tio ns 202 3–2 024 \$	Change ment par rapport aux estimati ons 2022–20 23 ^[1] \$	%	Esti ma tio ns 202 2–2 023 [1] \$	Chiff res réels provi soire s 2022 –202 3 ^[1] \$	Chi ffr es rée ls 20 21– 20 22 [[] 1] \$
-----------------------	--	--	---	---	--	---

Améliorati on de la santé publique et de l'environne ment	5 0 00 000	S . O . *****	S O	5 0 00 000	1 50 0 00 0	1 14 9 70 0
Total actifs de fonctionne ment à voter	5 0 00 000	S . O . *****	S O	5 0 00 000	1 50 0 00 0	1 14 9 70 0
Total actifs de fonctionne ment du ministère	5 0 00 000	S . O . *****	S O	5 0 00 000	1 50 0 00 0	1 14 9 70 0

Charges d'immobilisations

Crédits/Programme	Estimation 2023–2024 \$	Changement par rapport aux estimations 2022–2023 ^[1] \$	%	Estimation 2022–2023 ^[1] \$	Chiffres réels provisores 2022–2023 ^[1] \$	Chiffres réels 2021–2022 ^[1] \$
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	1 000 000	1 000	S. O.	S. O.	S.O	S.O
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des	5 000 000	(2 500 000)	(33,3)	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Total y compris Consolidation et autres redressements	6 258 800	(259 100)	(4,0)	6 517 900	5 491 000	5 683 662

bioproduits et collectivités rurales fortes						
Total charges d'immobilisati ons à voter	5 00 1 00 0	(2 49 9 000)	(3 3, 3)	7 50 0 00 0	7 5 00 000	7 5 00 000
Crédits législatifs	1 00 0	1 000	s. o.	s. o.	s.o	s.o
Charges d'immobilisati ons du ministère	5 00 2 00 0	(2 49 8 000)	(3 3, 3)	7 50 0 00 0	7 5 00 000	7 5 00 000
Consolidation Redressement — Agricorp	2 08 2 20 0	(461 600)	(1 8, 1)	2 54 3 80 0	1 9 48 600	2 7 24 203
Consolidation Redressement	(8	2 700	s.	(3	(3	(4
Total y compris Consolidation et autres redressement s	6 25 8 80 0	(259 100)	(4 ,0)	6 51 7 90 0	5 4 91 000	5 6 83 662

Amélioration de la santé publique et de l'environnement	1 750 000	1 750 000	S O	S. O.	S.O	S.O
Total biens immobilisés à voter	1 750 000	1 750 000	S O	S. O.	S.O	S.O
Crédits législatifs	S. O.	S.O.	S O	S. O.	S.O	S.O
Total biens immobilisés du ministère	1 750 000	1 750 000	S O	S. O.	S.O	S.O
Total fonctionnement et Immobilisations , y compris les redressements de consolidation et autres (à l'exclusion des actifs) Ministère	82 240 158 7	4 823 200	0 , 6	81 7 57 8 38 7	873 61 9 3 87	673 73 9 6 46

Tableau des tendances historiques				
Données relatives à l'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2020–2021 ^[3] \$	Chiffres réels 2021–2022 ^[3] \$	Estimations 2022–2023 ^[3] \$	Estimations 2023–2024 \$
Total Fonctionnement et Immobilisations, y compris les redressements de consolidation et autres (à l'exclusion des actifs) Ministère	787 470 076	673 739 646	817 578 387	822 401 587
Variance (%)	S.O.	–14 %	21 %	1 %

Les tendances historiques du ministère varient essentiellement en raison de la variabilité des programmes régis par la demande, qui représentent la plus grande partie de son budget.

Le budget de base du ministère demeure relativement stable :

Poste	Chiffres réels 2020–2021	Chiffres réels 2021–2022	Estimations imprimées 2022–2023	Estimations imprimées 2023–2024

	1 \$	2 \$	23 \$	24 \$
Nombre de base	2 8 8	2 8 3	3 3 0	3 5 0
COVID-19 Financeme nt à durée limitée	4 1	3 2	4 8	S . O
Gestion des risques à la demande et programmes à durée limitée	4 5 8	3 5 8	4 3 9	4 7 2
Total des dépenses/budget	7 8 7	6 7 4	8 1 7	8 2 2

Le Fonds stratégique pour le secteur agroalimentaire visant la transformation des aliments entré en vigueur en 2022–2023, est le principal facteur d'augmentation du budget de base entre les dépenses réelles de 2021–2022 et le budget prévisionnel imprimé de 2022–2023.

- Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :
- Budget des dépenses (<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>)
 - Comptes publics de l'Ontario : éditions antérieures (<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>)
 - Budget de l'Ontario 2023 : *Bâtir un Ontario fort* (<https://budget.ontario.ca/fr/2023/index.html>)

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Les organismes du MAAARO s'acquittent de diverses fonctions, que ce soit l'exécution
.....

des programmes de GRE, la supervision des 22 commissions de commercialisation et des trois associations représentant les producteurs agricoles de l'Ontario ou d'autres fonctions réglementaires, opérationnelles et consultatives.

Le ministère est chargé de la gouvernance et de la supervision de 10 organismes provinciaux, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Voici la liste des organismes, des conseils et des commissions qui relèvent du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Organismes consolidés

Le budget du MAAARO consolide les comptes des organismes dont l'actif, le passif, les revenus ou les dépenses dépassent 50 millions de dollars, ou dont l'excédent ou le déficit annuel ou encore le revenu de source externe dépasse 10 millions de dollars.

Agricorp

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi de 1996 sur AgriCorp*

Fonction : Créé en 1997, Agricorp est chargé d'administrer les programmes d'assurance-récolte et les autres programmes de gestion des risques des entreprises agricoles. Agricorp assure la prestation de trois programmes de base, soit Agri-stabilité, Assurance-production et la suite de programmes de gestion des risques, ainsi que plusieurs autres programmes de moins grande envergure, par exemple le Programme d'imposition foncière des biens agricoles.

Agricorp met en œuvre des programmes financés par les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que par les parties prenantes.

Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)

Type d'organisme : Régi par un conseil/service opérationnel

Acte constitutif : *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*

Fonction : L'IRAO veille à ce que l'Ontario conserve son avantage concurrentiel dans la recherche et l'innovation en matière d'agroalimentaire et qu'il concentre ses efforts

sur les quatre éléments suivants :

1. Formuler à l'intention du ministre des conseils stratégiques en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire et des produits agricoles;
2. Mettre en œuvre la stratégie d'infrastructure de l'IRAO afin de moderniser les infrastructures matérielles et immatérielles de recherche et d'innovation agroalimentaire de la province (données, équipement numérique, plateformes virtuelles);
3. Promouvoir le système ontarien de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire;
4. Assurer la supervision des programmes de recherche libre ainsi que de ses 14 installations de recherche, lesquelles couvrent plus de 5 400 acres, comptent quelque 220 immeubles d'une valeur comptable d'environ 103 millions de dollars et accueillent plus de 16 locataires, y compris des représentants du gouvernement et d'organismes sans but lucratif, ainsi que des partenaires de l'industrie et du secteur privé.

Information financière concernant les organismes consolidés (M\$)						
Or ga nis me	Chiff res réels dépe nses 2021 -202 2 \$	Reve nus Chiff res réels 2021 -202 2 \$	Chiffre s réels provis oires dépen ses 2022-2 023 \$	Reven us Chiffre s réels provis oires 2022-2 023 \$	Esti mati ons dépe nses 2023 -202 4 \$	Reve nus Esti mati ons 2023 -202 4 \$
Agr ico rp	110 , 8	228 , 7	240 , 5	269 , 0	199 , 2	300 , 0

IRA O ...	1 , 2	6 4 , 4	0 , 9	1 , 1	4 , 6	7 , 2
--	-------	---------	-------	-------	-------	-------

Organismes non consolidés

**Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales
(TAAAR)**
.....

Type d'organisme : Non gouverné par le conseil d'administration/adjudicatif

Acte constitutif : La *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires
rurales* (MAAARO)
.....

Fonction : Le TAAAR offre un processus d'audience et de décision juste et impartial
pour toutes les personnes qui sont lésées par une directive, une politique, une
ordonnance ou une décision, ou qui souhaitent régler un différend relevant de l'une
des 17 lois provinciales liées au secteur de l'agriculture et de l'alimentation. La plupart
des affaires qu'entend le Tribunal découlent d'appels de décisions rendues en vertu
des 8 lois suivantes : *Loi sur le drainage, Loi de 1996 sur les assurances des produits
agricoles, Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* (pour
les appels de décisions prises au titre de la *Loi sur la commercialisation des produits
agricoles* et la *Loi sur le lait*), *Loi sur l'évaluation foncière, Loi de 2001 sur la qualité et la
salubrité des aliments, Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le
financement des organismes agricoles, Loi sur les appareils agricoles* et *Loi de 2002 sur la
protection des employés agricoles*.

Commission de protection des pratiques agricoles normales (CPPAN)
.....

Type d'organisme : Non gouverné par le conseil d'administration/adjudicatif

Acte constitutif : *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production
alimentaire*

Fonction : La CPPAN examine et règle les différends concernant une exploitation
agricole et détermine ce qui constitue une pratique agricole normale. Elle mène des
enquêtes et formule les ordonnances nécessaires au respect de ses décisions.

Commission de protection financière des producteurs de céréales et Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Type d'organisme : Régi par un conseil/organisme fiduciaire

Acte constitutif : *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*

Fonction : En vertu de la *Loi sur le recouvrement des prix des produits agricoles*, des fonds et des commissions sont créés pour protéger les producteurs contre le défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Les deux commissions perçoivent des droits, administrent un fonds d'indemnisation et prennent des décisions relativement aux demandes de règlement visant ce fonds. Le fonds constitué dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de céréales protège les producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis. Il protège également les propriétaires qui entreposent leurs céréales dans des silos autorisés.

Le fonds mis sur pied dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario protège les producteurs et autres vendeurs de bovins de boucherie en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE)

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : *Décret en conseil*

Fonction : Le CEPGRE est habilité à examiner des demandes d'examen et à faire des recommandations non contraignantes pour les programmes suivants : Agri-stabilité, Programme ontarien de gestion des risques (y compris le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario), Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune, Agri-relance et tout autre programme pour lequel la responsabilité est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre.

Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales (CCDECR)

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : *Décret en conseil*

Fonction : Le CCDECR fournit au ministre des recommandations non contraignantes sur les demandes de financement présentées dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales et de tout autre programme que le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre lui confie.

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (CCPAO)

Type d'organisme : Non gouverné par le conseil d'administration/réglementé

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonction : La CCPAO applique la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA), la *Loi sur le lait* et certains règlements qui gouvernent la commercialisation réglementée. En vertu de ces lois, la CCPAO régit la commercialisation réglementée et supervise les activités des 22 commissions de commercialisation de l'Ontario et des trois associations représentatives de l'article 12 (de la LCPA) afin de garantir la responsabilité de ces dernières dans le cadre des pouvoirs et des autorités qui leur ont été conférés. La CCPAO favorise également la collaboration avec les intervenants pour trouver des solutions s'appliquant à l'ensemble du secteur, offre un leadership et de l'information à ses conseils réglementés et associations sous la forme de conseils, de facilitation et d'une orientation et dirige l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de règlements liés à la commercialisation réglementée en Ontario, en consultation avec le ministre et le ministère.

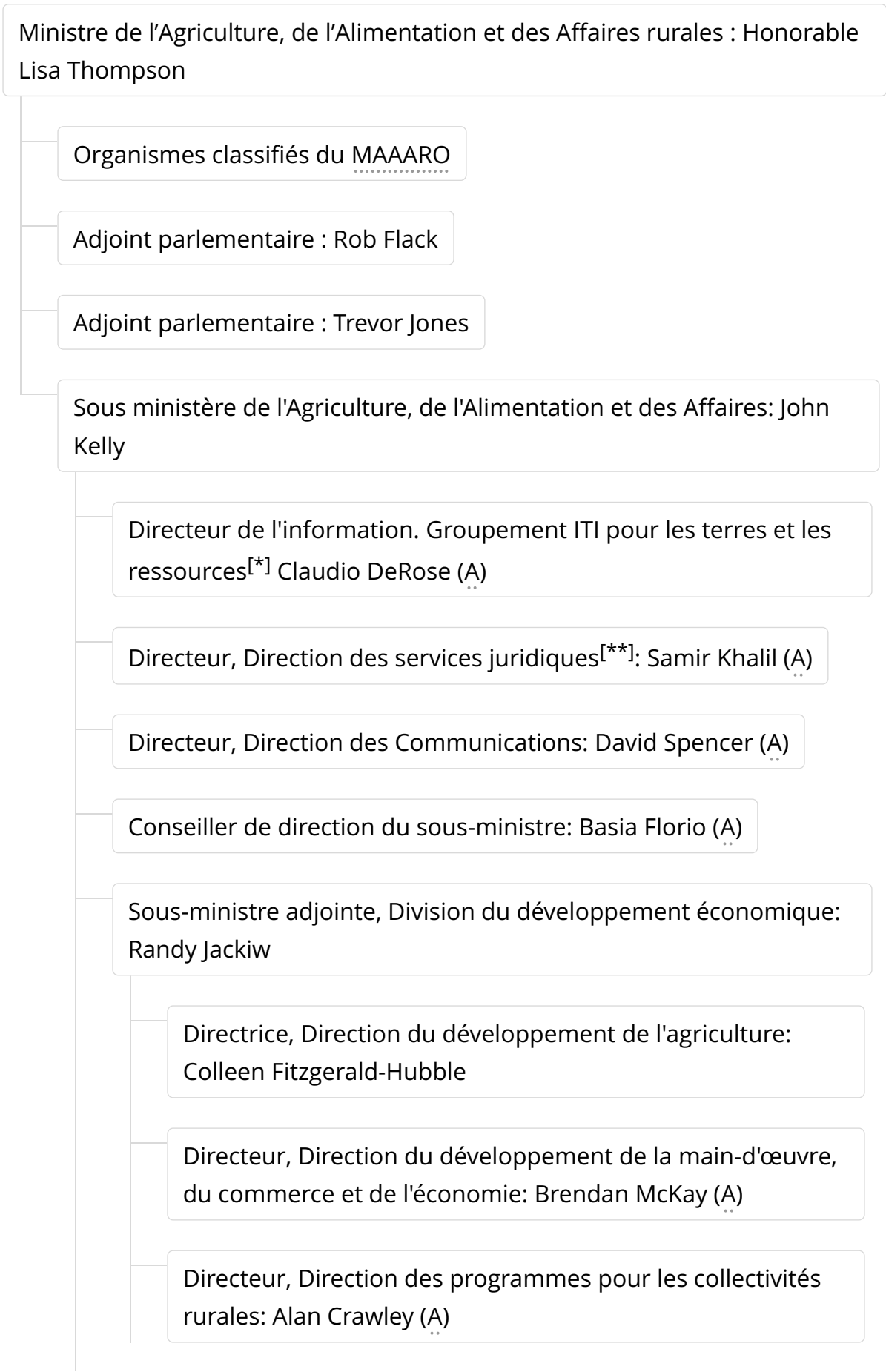
Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO)

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*

Fonction : La CMPAO a pour mandat de bâtir, d'outiller et d'exploiter un marché de vente en gros principalement destiné aux produits agricoles, de réaliser des démarches d'acquisition pour les besoins de ce marché et d'exploiter les installations en question pour la distribution et la manutention des produits agricoles.

Organigramme du ministère (mars 2023)



Directrice, Direction du développement de la main-d'œuvre,
du commerce et de l'économie: Carolyn Hamilton (A)

Sous-ministre adjointe, Division de l'environnement et de la
salubrité des aliments: Kelly McAslan

Directeur, Direction de la santé et du bien-être des
animaux/Bureau du vétérinaire en chef de l'Ontario: Dr Greg
Worley

Directeur, Direction de la gestion environnementale: Cale
Selby

Directrice, Direction de l'inspection de la salubrité des
aliments: Tanya Weber-Kinch (A)

Directrice, Direction de l'élaboration des systèmes de
salubrité des aliments: Natasha Bartlett (A)

Sous-ministre adjoint, Division des politiques: David Hagarty

Directeur, Direction des politiques de développement
économique: Scott Duff

Directrice, Direction du financement agricole: Tamara
Fernandes (A)

Directeur, Commission de commercialisation des produits
agricoles de l'Ontario: Doug Reddick (A)

Directrice, Direction des politiques de l'environnement et de
la salubrité des aliments: Andrea Martin

Directeur, Direction des politiques stratégiques: Karl Maiterth

Directeur général de l'administration Sous-ministre adjoint,
Division de la recherche et des services ministériels: Greg Wootton

Directrice, Direction des services de vérification^[***]: Anne Piattella

Directrice, Direction de la planification des activités et de la gestion financière: Jennifer Kidon

Directrice, Direction des services opérationnels: Laurie Adrien (A)

Directrice, Bureau de l'optimisation: Heather Cassidy (A)

Directeur, Direction de la recherche et de l'innovation: Jen Liptrot

Directrice, Direction de la gestion stratégique des ressources humaines: Alaina Oda

[*] Services de TI offerts par le ITI pour les terres et les ressources.

[**] Services juridiques fournis par le ministère du Procureur général.

[***] Services d'audit fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Rapport annuel

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et pendant les années à venir.

Grâce à sa stratégie Cultiver l'Ontario, le gouvernement a mis en œuvre un plan à long terme pour renforcer le secteur agroalimentaire, à alimenter la croissance économique, aider à garantir un approvisionnement alimentaire efficace, fiable et réactif et à remédier aux vulnérabilités actuelles du secteur agroalimentaire grâce à des innovations. Les principales priorités de ce plan sont le renforcement de la stabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, l'augmentation de la technologie agroalimentaire et de son adoption, ainsi que l'attraction et la croissance des talents agroalimentaires de l'Ontario.

L'Ontario réduit les coûts administratifs tout en améliorant les services gouvernementaux offerts aux agriculteurs, aux entreprises de transformation d'aliments, aux agroentreprises et aux collectivités rurales de la province.

Le ministère réduit les formalités administratives et le fardeau réglementaire tout en maintenant les règles qui protègent la salubrité des aliments, l'environnement et la santé des animaux et des plantes.

L'Ontario continue également d'investir dans des programmes clés comme le Programme de gestion des risques et d'appuyer les collectivités rurales qui dressent des plans en vue de la croissance économique.

L'Ontario renforce les capacités de croissance économique et de durabilité environnementale et préserve la confiance du public à l'égard du secteur de l'agroalimentaire en cernant les problèmes émergents et en offrant des solutions. Le ministère travaille avec le secteur de l'agroalimentaire et d'autres administrations pour que les agriculteurs et les entreprises du secteur de l'agroalimentaire disposent des ressources dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs pratiques opérationnelles.

Intervention contre la COVID-19

La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'agroalimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire font partie des principales priorités du ministère.

Le Comité ontarien de l'emploi et de la relance, lequel compte divers intervenants du secteur de l'agroalimentaire, a participé à l'évaluation des répercussions de la COVID-19 et a formulé des recommandations concernant les priorités et les besoins à court et à long terme alors que l'industrie s'est remise et continue de se remettre de

la crise.

Le MAAARO a pris des mesures dans plusieurs domaines clés, notamment ce qui suit :

- Établir le Secrétariat de l'action relative à la COVID pour le secteur agroalimentaire en vue d'offrir une approche centralisée pour les programmes d'intervention contre la COVID-19; Le Secrétariat de l'action relative à la COVID pour le secteur agroalimentaire a été démobilisé en décembre 2022, le travail restant étant intégré dans d'autres domaines du MAAARO afin d'assurer la continuité des fonctions et des services.
- Continuer de collaborer avec les partenaires municipaux, provinciaux, fédéraux et du domaine de la santé et avec le secteur agroalimentaire pour offrir du soutien, comme des cliniques de vaccination (p. ex. le centre d'accueil de l'aéroport international Pearson de Toronto, dont une clinique pour les travailleurs étrangers de l'industrie agroalimentaire (TEIA), qui arrivent en Ontario, les cliniques dans les milieux de travail du secteur et les cliniques GO-VAXX dans les régions rurales), les centres d'isolement, la sensibilisation dans le secteur, les tests rapides et l'élaboration d'initiatives et de programmes relatifs à la COVID-19 dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PAC).
- S'engager à fournir 10 millions de dollars dans le budget 2022–2023 pour contribuer à la santé et à la sécurité des travailleurs, dans le cadre des mesures de prévention et de contrôle du secteur agroalimentaire, par le biais du Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire 2022–2023. Le MAAARO a reçu 294 demandes admissibles et plus de 6,2 millions de dollars ont été versés en réponse aux demandes soumises au 31 mars 2023.

- Offrir du soutien financier supplémentaire en vertu de son Programme pour l'innovation en matière de protection et de contrôle dans le secteur agroalimentaire afin de prévenir et de contenir les éclosions de COVID-19 dans les exploitations agricoles, dans le cadre de laquelle il a versé une aide financière à frais partagés de 22,5 M\$ pour appuyer les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, le tout par l'intermédiaire du Programme pour l'innovation en agrotechnologie. Le Programme pour l'innovation en agrotechnologie a financé 144 projets visant à aider les entreprises à adopter des technologies nouvelles et novatrices qui peuvent réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les travailleurs du secteur agroalimentaire;
- Approuver la participation de plus de 2 800 entreprises agroalimentaires au Programme provincial de dépistage antigénique (PPDA) et la distribution de plus de deux millions de tests rapides d'antigènes gratuits au secteur.
- Collaborer avec le gouvernement du Canada en vue d'élargir la couverture de l'Assurance-production pour les pertes causées par la COVID-19 en 2020, en 2021 et en 2022 et reporter les dates limites d'inscription à ce régime.
- Continuer de travailler avec le Groupe de leadership pour les questions sectorielles et développer davantage la table ronde sur la chaîne d'approvisionnement pour aider à cerner les questions d'intérêt et les possibilités, de manière à donner suite aux préoccupations de manière proactive et collaborative.

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits

- En 2022, les exportations agroalimentaires ont atteint 23,8 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 20,9 par rapport au 19,7 milliards de dollars enregistrés en 2021. L'Ontario est la première province exportatrice de produits agroalimentaires du Canada, devant la Saskatchewan.
 - En 2022, le principal partenaire de l'Ontario au chapitre des exportations était les États-Unis (80); venaient ensuite l'Asie (6) et l'Union européenne (5).
 - Les principales exportations sont les produits céréaliers (26), les légumes (11), les autres préparations comestibles (9), les viandes rouges (7), le sucre et la confiserie (6).
 - Les exportations de l'Ontario sont dominées par des biens de consommation ou à valeur ajoutée (73), suivies par des biens minimalement transformés ou

intermédiaires (13); les biens en vrac ne constituaient que (14) des exportations du secteur agroalimentaire en 2022.

- Grâce au ministère, les fabricants d'aliments et de boissons de l'Ontario ont investi 565 millions de dollars dans le secteur et ont créé ou préservé 1 823 emplois en 2022–2023.
- Dans le cadre du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement et du Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles, le gouvernement a consenti des prêts de développement à court terme totalisant plus de 260 millions de dollars, prêts dont ont bénéficié plus de 1 000 agriculteurs de la province. Préparation et intervention en cas d'urgence :
 - En 2022, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été diagnostiquée chez les volailles de l'Ontario, ce qui a nécessité l'intervention du ministère pour soutenir les mesures prises par le gouvernement fédéral et l'industrie afin d'atténuer les effets de cette maladie.
 - Pour mieux se préparer à un événement de santé animale, le ministère a proposé des amendements à la *Loi de 2009 sur la santé animale*, afin d'ajouter à l'ensemble des pouvoirs d'intervention actuels la possibilité expresse pour le ministre de prendre des mesures d'intervention initiales sur une base temporaire, si cela s'avère nécessaire.
 - Le MAAARO travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux et l'industrie (p. ex. le Comité consultatif technique sur la mouche lanterne tachetée) sur l'amélioration de la biosécurité et l'élaboration de plans d'intervention visant à atténuer les impacts et à éradiquer la mouche si possible.
- Le MAAARO a fourni 25 millions de dollars par l'entremise du Fonds stratégique pour la transformation agroalimentaire afin d'aider à renforcer la capacité de transformation en investissant dans d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation des installations de transformation des produits alimentaires.
- Les TEIA sont une composante importante du secteur agroalimentaire de l'Ontario, qui dépend fortement du programme de travailleurs étrangers temporaires du gouvernement fédéral. Les TEIA représentent environ 28 de la main-d'œuvre dans l'agriculture primaire.
 - En 2022, le MAAARO a consacré des ressources à la politique, à la

programmation, à la coordination et à l'engagement avec d'autres gouvernements et l'industrie sur les défis auxquels sont confrontés les TEIA, tels que la santé, la sécurité et les soins des travailleurs, le logement et les vulnérabilités. Les spécialistes provinciaux ont dirigé ou participé à plus de 400 événements ou séminaires éducatifs qui ont touché 64 000 participants sur des sujets tels que l'efficacité de la production, la lutte contre les ravageurs et les maladies, la durabilité, la préparation aux situations d'urgence, la gestion des éléments nutritifs, l'élevage.

- Par le biais du Défi relatif aux engrais, le MAAARO s'attaque à la dépendance de l'agriculture ontarienne à l'égard des engrais importés et propose des solutions de rechange aux engrais traditionnels afin d'assurer un approvisionnement continu et rentable de l'agriculture canadienne en produits fertilisants.
 - Le Défi a permis de fournir dix (10) organisations jusqu'à 200 000 dollars (investissement total de 2 millions de dollars) en financement d'accélération non remboursable pour faire passer les solutions alternatives d'engrais des phases de recherche et de validation à la commercialisation réussie et à l'entrée sur le marché. Ce financement soutient les solutions mises au point en Ontario pour accroître la disponibilité des options, des solutions de remplacement et des technologies en matière d'engrais, afin que les agriculteurs disposent des outils dont ils ont besoin pour que les Ontariens et Ontariennes puissent compter sur un approvisionnement alimentaire sûr et stable.
 - À la suite de consultations avec les agriculteurs et le secteur agroalimentaire, l'Ontario a lancé le défi pour relever les défis actuels de la chaîne d'approvisionnement en engrais, tout en encourageant l'innovation dans le secteur agroalimentaire de la province. Cet investissement encourage les solutions innovantes immédiates et à long terme pour aider à répondre aux besoins en engrais des agriculteurs de l'Ontario en accélérant le développement de produits nouveaux et alternatifs pour le secteur agroalimentaire.

Soutien aux familles d'agriculteurs en matière de santé mentale

- L'Ontario et le Canada se sont engagés à consacrer plus de 7 millions de dollars à trois programmes visant à étendre les services de santé mentale aux agriculteurs, à leurs familles et à la communauté agricole.

- L'initiative pour le mieux-être des agriculteurs, le réseau Guardian et l'extension du programme En toute connaissance offrent aux agriculteurs et aux familles d'agriculteurs des services de conseil gratuits, des liens vers des soutiens et des ressources adaptés et une formation à la santé mentale, quelle que soit l'appartenance à l'organisation agricole.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

- L'Ontario a ciblé les règlements trop coûteux et astreignants tout en maintenant ses normes pour garder les gens de la province en sécurité et en santé; voici des exemples de mesures en ce sens :
 - Apport de modifications réglementaires aux termes de la *Loi sur les vétérinaires en date du 1^{er} juillet 2022* pour mettre en œuvre un nouveau modèle simplifié qui gouverne l'agrément des établissements vétérinaires;
 - Lancement d'une vaste consultation publique sur la modernisation de la *Loi de 1990 sur les vétérinaires* en novembre 2022. En plus d'incorporer des approches plus contemporaines de la réglementation professionnelle et de la gouvernance, le ministère cherche à identifier les possibilités de rationaliser les exigences ou de réduire la charge de la conformité pour les vétérinaires et les propriétaires de cabinets vétérinaires, le cas échéant.
 - Proposition de modifications à la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* et à la *Loi sur les aubergistes* afin d'offrir aux membres des coopératives dans le cadre de la cadre du programme de garantie de prêt pour les bovins d'engraissement la possibilité d'alimenter à façon le bétail des uns et des autres, ce qui leur donne plus de souplesse et améliore la compétitivité et la rentabilité de leurs entreprises.
 - Modification du règlement d'application de la *Loi sur les organisations agricoles et horticoles* afin de réduire les seuils minimaux de membres requis pour bénéficier des subventions de soutien du ministère, de manière à garantir la stabilité financière des sociétés agricoles et horticoles, en particulier dans les petits centres où ces sociétés jouent un rôle important au sein de leurs collectivités locales.
- Le ministère continue de moderniser ses services d'octroi de licences et de respect de la réglementation. En 2022, le ministère s'est associé au Groupement pour les terres et les ressources, au ministère des Services au public et aux

entreprises et au Bureau de l'approche Lean afin de créer un portail pour les permis qui utilise une approche numérique allégée et axée sur les utilisateurs pour les personnes qui ont besoin de permis aux termes des lois relevant du MAAARO. Le portail a été lancé en 2022 et le processus d'autorisation et de paiement est presque entièrement numérisé grâce aux formulaires en ligne, aux services de paiement électronique et à la livraison numérique des documents, ce qui représente une économie totale de 3 082 625 dollars par an et une économie de 1 251 heures pour les propriétaires d'entreprises et les pouvoirs publics.

Promotion des aliments locaux

- En tant que programme national de commercialisation des produits alimentaires de l'Ontario, le programme Ontario, terre nourricière continue d'être reconnu à près de 90 par les consommateurs, ce qui favorise une grande confiance de la part du public. Quatre-vingt-un pour cent des Ontariens et Ontariennes estiment que le programme est un effort louable de la part du gouvernement. Les mesures de rendement clés du programme comprennent ce qui suit :
 - Plus de 1 800 entreprises et organisations utilisent le logo sur leurs emballages, ce qui se traduit par des centaines de millions d'impressions par mois sur le marché intérieur et aide les consommateurs à trouver et à acheter des aliments produits en Ontario;
 - La Campagne de publicité de 2022 du programme a dépassé les bases de référence des campagnes précédentes, rejoignant plus de 170 millions de consommateurs au moyen des médias sociaux et numériques, à la radio et à la télévision. Pour les seuls médias sociaux, le programme a obtenu plus de 120 millions d'impressions de la part des consommateurs, ce qui lui permet de continuer à être un leader dans la FPO.
 - Grâce aux activités de relations publiques associées au programme, on continue de fournir des ressources, comme des recettes, à plus de 450 organes médiatiques en alimentation de l'Ontario, ce qui s'est traduit par des présentations à la télévision et dans les médias imprimés qui ont donné des retombées d'une valeur approximative de 15 millions de dollars (publicité gratuite). Parmi les activités relatives à la vente au détail réalisées dans le cadre du programme, il y a eu 11 000 visites de magasins ainsi que la distribution de plus de 3,5 millions d'affiches pour les points de vente dans les épiceries.

- Le gouvernement de l'Ontario continue de favoriser la croissance et la réussite de l'industrie ontarienne du vin et du raisin.
 - Grâce au Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance, 98 établissements vinicoles ont reçu des paiements totalisant 7,5 millions de dollars en 2022. En 2022–2023, le gouvernement a également versé 5,3 M\$ à 70 cidreries et 44 distilleries de l'Ontario dans le cadre du Programme ontarien pour les petites cidreries et distilleries.
 - Dans le cadre de l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19, on a versé un montant de 10 M\$ pour soutenir les entreprises agrotouristiques touchées par la pandémie de COVID-19. Les vineries et cidreries de l'Ontario comportant une boutique sur place et dont les opérations ont été touchées par les mesures de sécurité visant à stopper la propagation de la COVID-19 étaient admissibles en 2022–2023 à cette subvention ponctuelle.
 - Dans le cadre du budget provincial 2022, une prolongation de deux ans a été annoncée pour les programmes suivants : Dix millions de dollars pour le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (par rapport à 7,5 millions de dollars auparavant), 4,8 millions de dollars pour la commercialisation versés à la Wine Marketing Association of Ontario, et 250 000 dollars chacun pour l'analyse comparative et la recherche; 3 millions de dollars pour le soutien aux petites cidreries et 2,3 millions de dollars pour le soutien aux petites distilleries dans le cadre du programme pour les petites cidreries et les petites distilleries. En outre, le budget prévoit une deuxième année pour l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (10 M\$).
- Pour appuyer la croissance et le développement du secteur de l'érable, l'Association des producteurs de sirop d'érable de l'Ontario a reçu un financement de l'Initiative pour la croissance communautaire (de 2021 à 2023) en vue de mettre en œuvre une stratégie de développement du secteur. Ils continuent à travailler avec le personnel de conseil sur des projets d'application et transfert des connaissances visant à soutenir les producteurs.

Soutenir la chaîne de valeur agroalimentaire de l'Ontario

- La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario a approuvé 11 modifications réglementaires pour appuyer l'évolution des secteurs

des produits réglementés de la province, le tout ayant trait à des questions clés relatives aux produits laitiers, aux céréales et au tabac. La Commission a adopté 31 ententes négociées et pris trois décisions arbitrales. Elle a également approuvé 25 permis d'entreprises de transformation et effectué 16 nominations à divers Comités consultatifs sectoriels, groupes d'arbitrage et conseils locaux.

Recherche

- L'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario continue de favoriser la croissance et la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'Ontario en créant des emplois et en consolidant encore davantage la position de la province en tant que chef de file mondial dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation agroalimentaires. Cet accord avec l'université de Guelph a permis d'augmenter le PIB de l'Ontario de 1,4 milliard de dollars et de maintenir plus de 1 300 emplois.
- L'Ontario poursuit ses investissements dans le renouvellement et la modernisation des stations de recherche appartenant à l'IRAO. L'IRAO est un organisme provincial relevant du MAAARO qui a pour mandat de promouvoir la recherche agroalimentaire dans la province, en plus de s'occuper des terres et installations dédiées à la recherche de ses 14 stations de recherche réparties dans toutes les régions de la province et d'assurer une surveillance à l'égard de celles-ci.

Financement agricole

- Lors de la réunion des ministres de l'agriculture fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) de juillet 2022, les ministres ont convenu d'augmenter le taux de compensation d'Agri-stabilité de 70 à 80, dans le cadre du prochain cadre politique, le PAC durable. L'Ontario fournit la partie provinciale de cette augmentation du taux d'indemnisation depuis l'année de programme 2020. La suppression de la limite de la marge de référence (mise en œuvre en 2020) se poursuivra également au cours du PAC durable.
- Les ministres ont également convenu de continuer à travailler avec le secteur et à le consulter sur un nouveau modèle d'Agri-stabilité qui sera plus réactif, plus simple et plus prévisible.
- Le Programme pilote de garanties de prêts pour l'entreposage du ginseng a été lancé le 1^{er} avril 2022. Dans le cadre de ce programme pilote de trois ans, on

pourra octroyer jusqu'à 130 M\$ en prêts au secteur du ginseng afin de permettre aux producteurs d'entreposer leurs récoltes pendant une période maximale de trois ans et d'éviter de les vendre sur un marché en dépression. Les producteurs peuvent faire un emprunt allant jusqu'à 1 M\$ sur leur stock de ginseng.

Soutien du système d'aménagement du territoire de l'Ontario

- Dans le cadre des travaux du MAAARO visant à soutenir la mise en œuvre du système d'aménagement du territoire de l'Ontario, le personnel du ministère a fourni des conseils techniques et une formation sur les politiques d'utilisation des terres agricoles au personnel municipal, aux responsables du développement économique, aux responsables de la construction, aux consultants et aux planificateurs sur les sujets suivants :
 - Les formules de calcul des distances minimales de séparation (environ 600 clients),
 - Le système agricole et le Portail pour le système agricole (40 municipalités),
 - Évaluations des incidences sur l'agriculture (environ 25 municipalités).
- Bien que les chiffres ne fassent pas l'objet d'un suivi officiel, le personnel de planification du MAAARO a également interagi quotidiennement avec de nombreux clients par courriel et par téléphone, contribuant à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire dans l'ensemble de la province.
- Le personnel du MAAARO a mené des activités de sensibilisation et d'éducation à l'intention de près de 1 350 participants sur divers sujets liés à l'aménagement des terres agricoles, y compris les utilisations permises dans les zones agricoles et la protection des terres agricoles.
- Le ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) pour mettre à jour la législation et les politiques en matière d'aménagement du territoire afin de créer un nouveau document d'aménagement du territoire à l'échelle de la province, combinant la Déclaration de principes provinciale 2020 et le plan En plein essor 2020, pour faire du logement une priorité qui continue de soutenir les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire.
- Soutenir la révision des arrêtés de zonage du ministère et de l'outil d'Accélération de la construction d'infrastructures communautaires et de logements. Le système agricole soutient la viabilité à long terme du secteur agroalimentaire et

aide à protéger les terres agricoles dans l'ensemble de la région élargie du Golden Horseshoe.

- Le MAAARO travaille avec les municipalités pour mettre en œuvre le système agricole et a mis au point des outils pour appuyer les démarches en ce sens, notamment : une carte du territoire agricole, un portail en ligne des cartes du système agricole (<https://agriculture-systems-portal-2-ontarioca11.hub.arcgis.com/>) et des procédures de mise en œuvre.
- Pour ce qui est de la région visée par le Plan de croissance, le MAAARO a travaillé en collaboration avec le MAML pour soutenir la planification à guichet unique et offrir des conseils techniques et des commentaires sur les plans officiels des municipalités et pour les aider à mettre en œuvre le système agricole.
- Le MAAARO a offert des conseils techniques sur le secteur agroalimentaire du point de vue de l'aménagement des terres, y compris en ce qui touche le système d'information géographique et l'aide en matière de cartographie pour les ministères partenaires.

Intendance environnementale

- Le MAAARO a continué à travailler avec le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur le suivi de son rapport de 2020 sur les rapports environnementaux et de son rapport de 2021 sur l'environnement de l'Ontario et l'application de la Charte des droits environnementaux (CDE). Le ministère a mis à jour ses modèles et sa formation en lien avec la Charte à l'intention du personnel afin d'appuyer la documentation et la production de rapports en temps opportun à propos de sa déclaration sur les valeurs environnementales. Le ministère a pris bonne note des conclusions de la vérificatrice générale et continuera de travailler sur la mise en œuvre des mesures requises.
- Le MAAARO a soutenu les démarches du secteur en investissant dans des programmes d'intendance, en appuyant la science et la mesure de la performance pour éclairer les actions du secteur et en réduisant les formalités administratives pour les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments.

- Dans le cadre du Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux, plus de 279 ateliers ont été organisés dans le cadre du PAC, ce qui a permis de soutenir plus de 3 200 plans d'action vérifiés et complétés par les agriculteurs de l'Ontario.
- S'appuyant sur les plans d'action du Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux, l'Ontario a investi plus de 24 millions de dollars pour aider les agriculteurs à mener à bien plus de 2 500 projets à frais partagés dans toute la province, y compris dans le bassin hydrographique du lac Érié, afin de remédier aux risques environnementaux identifiés dans le cadre du processus du Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux.
- Le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié (<https://www.ontariosoilcrop.org/fr/programme-leads-pour-une-agriculture-durable-dans-la-region-du-lac-erie/>) est un engagement quinquennal de 15,6 millions de dollars des gouvernements fédéral et provinciaux, disponible dans le cadre du PAC, pour aider les agriculteurs à prendre des mesures visant à améliorer la santé des sols et la qualité de l'eau dans les bassins versants du lac Érié et du lac Sainte-Claire.
- Le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié, administré par l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, a continué d'offrir un soutien technique à frais partagés pour une évaluation des risques propres au secteur par l'intermédiaire :
 - du Bilan de santé de terre agricole;
 - de l'accès à une aide financière à frais partagés échelonnée sur cinq ans pour permettre aux agriculteurs de prendre des mesures destinées à réduire les risques de perte d'éléments nutritifs à la ferme.
- Depuis 2018, plus de 1 200 projets ont été approuvés dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en leadership (LEADS) et environ 12,5 M\$ en aide financière à frais partagés ont été versés par l'intermédiaire du PAC afin de soutenir la réalisation de projets ciblés d'amélioration à la ferme. Le drainage du sol est essentiel pour voir à l'efficacité et à la compétitivité du secteur agricole et des régions rurales de l'Ontario. Chaque année, le drainage fait l'objet d'investissements privés totalisant plus de 100 millions de dollars qui sont liés à quelque 100 entreprises indépendantes.
- Le ministère a continué à travailler avec des partenaires du secteur sur la mise en

œuvre de nouvelles initiatives en matière de santé des sols afin de contribuer à la croissance et à la pérennité du secteur agroalimentaire tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience au changement climatique.

- Le Groupe d'action pour la santé des sols, une collaboration de plus de 20 groupes de parties prenantes dont le MAAARO, se concentre sur la mise en œuvre de la stratégie.
- Le ministère poursuit son initiative de cartographie des sols qui met à jour les informations historiques sur les sols et contribue à la compréhension de l'état de santé des sols et de la manière dont les propriétés des sols peuvent éclairer la gestion et l'intendance des terres. Les nouvelles données recueillies dans le cadre du projet pilote de cartographie des sols aideront les agriculteurs à adapter leurs pratiques de gestion des sols afin d'améliorer leur santé, leur productivité et leur impact sur l'environnement.
- En 2022, le financement provincial des Grands Lacs a été confirmé pour les engagements du MAAARO en matière d'intendance dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et le Plan de protection du lac Simcoe (annuellement 1,1 million de dollars et 520 000 \$, respectivement).
- Afin de respecter les engagements de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et le Plan de protection du lac Simcoe, le personnel du MAAARO a travaillé avec des partenaires clés à l'élaboration de projets, ce qui a donné lieu à 15 nouvelles ententes conclues entre 2022 et mars 2024.
 - Les projets appuient les interventions sur le terrain fondées sur la science et ils permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de gérance agricole pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la santé des sols et de la résilience aux changements climatiques.
 - Les activités comprennent la promotion, dans le secteur agricole, de la réduction de la quantité de phosphore, de la santé des sols, de la conservation de l'eau, de la résilience aux changements climatiques et de la réduction des polluants nocifs.
- On a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié, lequel décrit les mesures proposées qui permettraient au Canada et à l'Ontario de respecter leurs engagements en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant

la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.

- Des 128 mesures figurant dans le plan d'action, 25 visent directement l'agriculture. Le MAAARO est responsable de 19 de ces mesures, et six relèvent du secteur agroalimentaire.
- Le ministère a un IRC qui lui permet de rendre compte du taux d'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement. En particulier, le pourcentage des fermes de l'Ontario qui déclarent utiliser des cultures de couverture d'hiver, selon le Recensement de l'agriculture du Canada.
 - Sur la base des données du recensement de 2021, 27 des agriculteurs de l'Ontario ont déclaré avoir utilisé des cultures de couverture (12 902 des 48 346 fermes de l'Ontario ayant répondu à cette question), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2016.

Protection de la salubrité des aliments et de la santé des animaux

- Le MAAARO s'appuie sur ses solides fondations en matière de protection de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux et de l'environnement, grâce à un projet pluriannuel de modernisation de la conformité, afin de maintenir la confiance du public dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, en contribuant à la croissance et à la prospérité des entreprises, tout en protégeant l'intérêt public.
- Le MAAARO collabore avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour élaborer des projets pilotes de commerce interprovincial qui explorent les possibilités d'accroître la capacité de production alimentaire de l'Ontario, de réduire les obstacles au commerce interprovincial de la viande, de stimuler la compétitivité du secteur agroalimentaire et de faire progresser l'adoption par le secteur de systèmes efficaces de protection de la salubrité des aliments.
- Le MAAARO travaille sur une stratégie qui vise à soutenir la durabilité à long terme de l'industrie dans son ensemble en attirant et en retenant les talents dans la main-d'œuvre agroalimentaire.
- Inspections de la salubrité alimentaire en 2022–2023 incluses (données à jour au 10 mars 2023) :
 - 116 abattoirs d'une licence provinciale. Les inspecteurs sont présents dans les abattoirs titulaires d'une licence provinciale chaque fois que des opérations d'abattage ont lieu, afin de garantir le respect des exigences

réglementaires en matière de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux. Huit nouvelles usines d'abattage ont été autorisées en 2022–2023.

- 357 établissements de transformation de la viande autonomes titulaires d'une licence provinciale. Des inspections et des échantillonnages complets sont effectués sur la base d'une approche fondée sur les risques afin de garantir le respect des exigences en matière de sécurité alimentaire. Dix-neuf nouvelles usines de transformation du poisson ont été autorisées en 2022–2023.
- Cinquante-sept laiteries titulaires d'une licence provinciale. Les inspecteurs réalisent des inspections annuelles exhaustives ainsi que des tests sur des échantillons de produits finis et des essais environnementaux pour assurer le respect des normes; Huit nouvelles usines laitières ont été autorisées en 2022–2023 et 15 autres sont en cours de procédure de demande auprès du ministère.
- Vingt-neuf usines de transformation du poisson titulaires d'une licence provinciale. Des inspecteurs sont présents pour s'assurer que les exigences en matière de sécurité alimentaire sont respectées. Deux nouvelles usines de transformation du poisson ont été autorisées en 2022–2023.
- Plus de 204 opérations de production de lait de chèvre à la ferme. Les producteurs ont fait l'objet d'une inspection annuelle ainsi que d'inspections continues et de suivi afin de garantir le respect des dispositions de la *Loi sur le lait*.
- En plus d'offrir des services d'inspection, le ministère a prélevé des échantillons conformément aux règlements et programmes de surveillance relatifs aux aliments d'origine végétale, lesquels prévoient la collecte d'échantillons, des inspections réglementaires et l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques que présentent les produits agricoles, le miel et les produits de l'érable produits et distribués en Ontario.
 - En 2022–2023, le MAAARO a réalisé jusqu'à ce jour 236 inspections relatives aux aliments d'origine végétale et a prélevé 1 288 échantillons aux fins d'analyse des produits agricoles, du miel et des produits de l'érable produits et distribués en Ontario. En cas de résultat insatisfaisant à un test de salubrité des aliments, des mesures immédiates sont prises pour s'assurer que les consommateurs sont protégés et que les problèmes sont réglés et ne se reproduiront pas.

- Le Programme d'inspection des viandes du MAAARO :
 - explore un accord de partage des ressources à long terme avec l'ACIA afin de garantir que les inspections réglementées puissent continuer à être assurées en cas de besoins importants ou de situations d'urgence;
 - a continué de travailler avec les exploitants pour améliorer l'abattage hygiénique et réduire les concentrations d'agents pathogènes sur les carcasses de bœuf et de veau. De nouveaux programmes d'échantillonnage ont été mis en œuvre pour aider les exploitants à surveiller le niveau des agents pathogènes.
- Les abeilles mellifères d'élevage jouent un rôle crucial dans l'agriculture en Ontario en pollinisant les cultures. Le MAAARO travaille en collaboration avec les apiculteurs pour voir à la viabilité du secteur apicole au moyen d'activités de formation et de liaison, d'un programme d'inspection et de la surveillance des agents pathogènes et des ravageurs.
 - Dans le cadre du PAC, plus de 1,85 M\$ ont été alloués depuis 2019, dans deux volets distincts, pour appuyer et renforcer la santé des abeilles mellifères d'élevage ainsi que le secteur de l'apiculture de l'Ontario.
 - Plus de 550 000 \$ ont été investis lors de la première phase et plus de 1 300 000 dollars ont été engagés dans des projets lors de la deuxième phase.

Santé des végétaux

- La santé des végétaux est un enjeu complexe qui nécessite que le ministère travaille en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire en vue de la prévention, de la surveillance et de l'atténuation des menaces que présentent les phytoravageurs. Dans le cadre de cette collaboration, l'accent a été mis sur la biosûreté, la gestion des urgences et la surveillance. Le ministère a donc entrepris les activités suivantes :
 - surveillance et contrôle des phytoravageurs ayant des conséquences néfastes sur le plan économique et sur la santé des végétaux, par exemple : la chrysomèle des racines du maïs, la vomitoxine, la lucilie bouchère, l'anthracnose et le néopestalotiopsis.
 - investissements dans des technologies de l'information et des outils numériques qui normalisent la collecte de données et la production de rapports pour veiller à ce que les producteurs aient accès à de l'information

en temps opportun afin de gérer les menaces pendant la saison de croissance;

- collaboration avec l'industrie et les chercheurs pour élaborer et communiquer des stratégies intégrées de gestion des ravageurs afin de lutter contre les menaces nouvelles émergentes et endémiques à la santé des végétaux,
- collaboration avec l'industrie et d'autres gouvernements pour l'élaboration de plans de réponse aux menaces nouvelles et émergentes pour la santé des plantes (par exemple, la mouche lanterne tachetée).
- amélioration de l'état de préparation du secteur, de sa coordination et de sa capacité de répondre aux urgences relatives à la santé des végétaux par le truchement du PAC, lequel appuie les projets et les nouvelles technologies visant à prévenir et à atténuer l'incidence des phytoravageurs.

Collectivités rurales fortes

- Le Programme de développement économique des collectivités rurales offre une aide financière à frais partagés aux collectivités rurales, aux communautés et organisations autochtones, aux régions et aux organisations sans but lucratif. L'exercice 2022–2023 a donné lieu à 21 projets approuvés avec un engagement total de plus de 2 millions de dollars.
- En partenariat avec la Rural Ontario Municipal Association (ROMA), le MAAARO a offert une formation sur le développement économique à plus de 450 conseillers municipaux et bénévoles en développement économique en 2022 et 2023 dans les collectivités rurales et de petite taille de l'Ontario dans le cadre d'une série de sommets.

Administration du ministère

- La Stratégie en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information du MAAARO, MAAARO numérique 2.0, a fait preuve d'un plus grand engagement pour faire progresser la gestion des données du ministère. Le MAAARO s'efforce de donner suite aux recommandations de l'audit interne afin d'améliorer la gestion, l'utilisation et le partage des données au sein du ministère.
- Conformément à la recommandation formulée dans le cadre de l'Initiative de modernisation des organismes (IMO), la Commission de commercialisation des

produits agricoles de l'Ontario a procédé à un examen de sa gouvernance en tant qu'agence du ministère ne relevant pas du conseil d'administration, de son champ d'action par rapport à ses pouvoirs législatifs, de son efficacité opérationnelle et des mesures de performance correspondantes. Les recommandations de cet examen sont en cours d'examen et leur mise en œuvre est prévue au cours de l'exercice financier à venir.

Politique stratégique

- Le ministère a collaboré avec des partenaires FPT pour élaborer le PAC durable, qui fournira des aides essentielles au secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2023–2028.
- Lors de la réunion FPT des ministres de l'Agriculture de juillet 2022, les ministres ont négocié une augmentation de 25 du nouveau financement des initiatives stratégiques par rapport à l'actuel Partenariat agricole canadien (PAC), passant de 417 millions de dollars à 569 millions de dollars pour la durée du cadre. L'accord prévoit également le lancement du nouveau Programme des paysages agricoles résilients (PPAR), une initiative de financement visant à atténuer le changement climatique et à aider le secteur agricole à mieux prendre en compte les résultats en matière de durabilité. Le ministère a collaboré avec des partenaires FPT pour finaliser et signer l'Accord-cadre multilatéral (ACM) sur le PAC durable et l'Accord bilatéral Canada-Ontario, qui assureront la continuité des programmes pour le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario à l'expiration du PAC, le 31 mars 2023.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022–2023	
Nature de la dépense	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022–2023 ^[4] M\$
Approbations — COVID-19	29 , 5

Nature de la dépense	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2022–2023 ^[4] M\$ *****
Autres — Fonctionnement	839,2
Autres — Immobilisations	5,5
Effectif ^[5] (en date du 31 mars 2023)	848,2

Mis à jour : 18 décembre 2023
Date de publication : 15 décembre 2023

Notes en bas de page

- [1] ^ Les estimations, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des exercices précédents sont révisés pour tenir compte de tout changement dans l'organisation du ministère et/ou dans la structure du programme. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.
- [2] ^ Diminution de 2022–2023 à 2023–2024 dans les estimations imprimées en raison de la fin de la programmation du soutien à la COVID-19.
- [3] ^ Les estimations et les chiffres réels et les chiffres réels des exercices précédents sont révisés pour tenir compte de tout changement dans l'organisation du ministère et/ou dans la structure du programme.

- [4] ^ Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2023*.
- [5] ^ Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.